
Mesures retenues
par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune
pour atténuer la baisse de la possibilité ligneuse et
favoriser la mise en œuvre des recommandations
de la commission Coulombe (2005-2006)
dans la **région du Saguenay–Lac–Saint–Jean**

Mesures retenues par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune pour atténuer la baisse de la possibilité ligneuse et favoriser la mise en œuvre des recommandations de la commission Coulombe (2005-2006) dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Mesure retenue	Source du financement	Aide financière prévue en 2005-2006	REMARQUES	Aide financière prévue en 2006-2007 et 2007-2008
<p>1. Décentraliser et régionaliser la gestion forestière</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Programme relatif à l'implantation de commissions forestières régionales et à la conception et à la préparation de plans régionaux de développement forestier</i> • <i>Programme concernant la participation régionale à la mise en valeur des forêts</i> 	<p>MRNF : Crédit 25 M\$ (Budget 2005-2006 du gouvernement du Québec)</p>	<p align="center">703 000 \$</p>	<p>De cette somme, un montant de 150 000 \$ s'inscrit dans le cadre d'un programme global qui vise à développer, en collaboration avec les régions, les mécanismes associés notamment aux commissions forestières régionales et aux plans régionaux de développement forestier. Cette aide financière représente un financement de base qui pourra être majoré selon le niveau de participation de la région au programme. De plus, le MRNF a récemment annoncé la localisation du Forestier en chef à Roberval, ce qui répond à un besoin clairement exprimé par la région. Les sommes consacrées à cette fonction seront versées en fonction du rythme d'embauche du personnel.</p> <p>Par ailleurs, pour 2005-2006, un montant global de 3,5 M\$, dont 553 000 \$ pour la région, a aussi été prévu aux fins de soutien aux intervenants pour la planification des activités d'aménagement, pour la vulgarisation et le transfert technologique ainsi que pour l'expérimentation de nouveaux concepts de gestion et d'aménagement. La répartition de ce montant a été réalisée en tenant compte des trois critères suivants : les redevances versées par les industriels forestiers, la superficie productive des propriétés privées et des terres publiques intramunicipales et les autres droits qui s'exercent sur le territoire public.</p>	<p>Le <i>Programme relatif à l'implantation de commissions forestières régionales et à la conception et à la préparation de plans régionaux de développement forestier</i> prévoit un budget global de 4,5 M\$ en 2006-2007 et de 4 M\$ en 2007-2008. Le financement accordé à la région pour ces deux années variera en fonction de l'évolution des projets pilotes et selon les projets présentés par la région.</p> <p>En ce qui a trait au <i>Programme concernant la participation régionale à la mise en valeur des forêts</i>, les budgets totaux prévus en 2006-2007 et 2007-2008 sont de 3,5 M\$/an. La répartition régionale de ces budgets reste à préciser.</p>

Mesure retenue	Source du financement	Aide financière prévue en 2005-2006	REMARQUES	Aide financière prévue en 2006-2007 et 2007-2008
<p>2. Consolidation et diversification de l'industrie des produits forestiers</p>	<p>MRNF : Crédit 25 M\$ (Budget 2005-2006 du gouvernement du Québec)</p> <p>Programme d'aide lié à des études spécialisées (PAES)</p> <p>Programme d'aide en développement de technologies et de produits forestiers (PADTPF)</p>	<p>Agent de transfert</p> <p>Selon les projets présentés et qualifiés</p> <p>Selon les projets présentés et qualifiés</p>	<p>Le contrat de l'agent régional de transfert de technologie, déjà présent dans la région, est financé par le gouvernement fédéral jusqu'en 2006-2007.</p> <p>PAES : Les entreprises de la région qui montent un projet de développement industriel peuvent profiter dès maintenant d'un programme d'aide aux études spécialisées (ex. : études de faisabilité). Ce programme permet d'obtenir une aide équivalant à 50 % des dépenses admissibles du coût de l'étude, jusqu'à un maximum de 50 000 \$. À noter que le volet II du PMVRMF permet également le financement d'études de faisabilité pour des projets de 2^e et 3^e transformation du bois.</p> <p>PADTPF : Les entreprises de la région qui ont un projet de recherche et développement dans le domaine des produits forestiers pourront profiter, dès cet automne, d'une aide financière de 25 % des dépenses admissibles. À noter que les entreprises peuvent également compter sur un crédit d'impôt remboursable de 17,5 % à 37,5 % pour la recherche scientifique et le développement expérimental.</p> <p>Tel que souhaité par la région, le MRNF mettra aussi sur pied une table de concertation pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean afin de favoriser l'échange d'information entre les entreprises de 1^{re} transformation et celles de 2^e et 3^e transformation et ainsi faciliter l'approvisionnement en sciage de ces dernières. Cette proposition rejoint la préoccupation formulée au regard de l'approvisionnement en sciages des usines de 2^e et 3^e transformation du bois.</p> <p>De plus, le MRNF demeure disponible pour rencontrer les représentants du milieu, notamment la CRÉ, pour connaître et préciser leurs besoins d'information sur les bilans de la matière ligneuse utilisée par l'industrie et sur l'activité dans le secteur des pâtes et papiers. Au besoin, le MRNF prendra les mesures appropriées pour une meilleure diffusion de l'information disponible, et ce, tout en assurant le respect des règles de confidentialité et de transmission de renseignements nominatifs.</p> <p>Par ailleurs, le MRNF a mis en œuvre un processus transparent pour assurer une analyse rapide des propositions de consolidation et de diversification d'usines. Ainsi, les entreprises qui élaborent des projets de consolidation ou de diversification ayant un impact sur les attributions de bois en provenance des forêts publiques doivent soumettre leur proposition au MRNF dans le respect des principes suivants : accroître la rentabilité des usines concernées, minimiser les impacts socio-économiques, obtenir l'appui du milieu et favoriser la transparence envers les employés touchés. Lorsqu'il y a consolidation, les ministères concernés comme le MAMR, le MDEIE et le MESS, sont informés et mis à contribution afin de minimiser les impacts sur les travailleurs et les communautés concernés.</p>	<p>2006-2007 : financé par le gouvernement fédéral 2007-2008 : 150 000 \$</p> <p>Le programme est doté d'un budget provincial de 1,3 M\$ sur trois ans.</p> <p>Le programme est doté d'un budget provincial de 6,5 M\$ sur trois ans.</p>
<p>3. Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF)</p>	<p>MRNF : PMVRMF volet I</p> <p>PMVRMF volet II</p>	<p>681 000 \$</p> <p>5 170 000 \$</p>	<p>Volet I : Pour 2005-2006, une part importante du montant accordé à la région (400 000 \$) finance l'entente spécifique sur le Fonds de la recherche forestière du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Par ailleurs, dans la foulée des recommandations de la commission Coulombe, le MRNF poursuit, entre autres, une démarche globale concernant les investissements régionaux dans le domaine de la recherche à l'égard des ressources du milieu forestier. Cette démarche permettra notamment de prendre des décisions quant au financement du Fonds de la recherche forestière et du Consortium de la forêt boréale.</p> <p>Volet II : En 2004, la gestion du volet II de ce programme a été régionalisée. Les projets ayant un maximum de retombées sur l'emploi et les ressources du milieu forestier devront être privilégiés dans l'utilisation des budgets alloués aux divers organismes régionaux.</p>	<p>Volet I : Des démarches sont en cours afin que le budget global soit prolongé jusqu'en mars 2009. La répartition régionale sera à préciser.</p> <p>Volet II : Ce volet est déjà prolongé jusqu'en mars 2009. La répartition régionale reste à préciser.</p>

Mesure retenue	Source du financement	Aide financière prévue en 2005-2006	REMARQUES	Aide financière prévue en 2006-2007 et 2007-2008
4. Programme de création d'emploi (PCEF)	MRNF : PCEF	520 000 \$	L'essentiel des efforts consacrés à ce programme a une incidence directe sur l'amélioration du potentiel forestier des régions.	Des démarches sont en cours pour que ce programme soit reconduit jusqu'en mars 2009. La répartition régionale sera à préciser.
5. Programme d'aide à la mise en valeur de la forêt privée (PMVFP)	MRNF : PMVFP	2 695 000 \$	<p>Au-delà de ce budget accordé à l'agence régionale de mise en valeur de la forêt privée, une rencontre des partenaires de la forêt privée est prévue au printemps 2006 pour réaliser un bilan du programme actuel et déterminer les orientations à retenir pour les années à venir.</p> <p>Le MRNF sensibilise les ministères concernés à l'à-propos de mesures proposées par plusieurs CRÉ (étalement des revenus provenant de la récolte des bois de la forêt privée ou possibilité d'améliorer le programme de remboursement des taxes foncières pour les propriétaires de boisés privés) qui permettraient d'accroître l'apport des forêts privées dans l'approvisionnement des usines. De plus, le MRNF a soumis en août 2005 un projet de règlement lié au programme de financement forestier sur forêt privée, notamment en vue d'assouplir les critères d'admissibilité au regard de la superficie visée pour une unité de production donnée.</p>	La rencontre des partenaires, prévue au printemps 2006, permettra de préciser les orientations en matière de financement de la part de l'État pour la mise en valeur des forêts privées.
6. Récolte de volumes additionnels de bois résineux et soutien à l'industrie de la transformation des feuillus	MRNF		<p>Un comité MRNF – MDEIE – CIFQ travaille à l'élaboration de propositions visant à atténuer l'impact de la baisse de possibilité ligneuse pour les résineux. Ces travaux portent notamment sur les potentiels de récolte de volumes conjoncturels, de peuplements actuellement exclus des calculs de possibilité et du bois sec et sain. Les résultats de ces travaux sont attendus au cours de l'automne.</p> <p>En ce qui a trait à la récolte dans les peuplements qui ne sont pas retenus dans les calculs de possibilité ligneuse, notamment ceux ayant un taux de boisement inférieur à 50 m³ par hectare, le MRNF est prêt à analyser les projets qui lui seront soumis et, dans certains cas, à autoriser la récolte dans la mesure où ces activités respectent les critères d'un aménagement forestier durable.</p> <p>Par ailleurs, en ce qui a trait à la récupération des bois affectés par les feux de 2005, les données du MRNF, au 30 septembre 2005, indiquent que six aires communes du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont été touchées, pour 12 millions de m³ de bois. De ce volume, on estime qu'un peu plus de 5 millions de m³ pourraient être récupérés. Au 30 septembre, environ 760 000 m³ ont déjà été récupérés. Des récoltes de bois additionnelles à celles autorisées pour l'année en cours pourraient être autorisées selon le portrait de la situation.</p> <p>De plus, le MRNF va confier à un comité scientifique le mandat de réévaluer la limite nord des forêts attribuables. Cette révision permettra de revoir l'approche et de déterminer la nature et l'ampleur des connaissances supplémentaires requises menant à la délimitation de zones d'aménagement, dans un contexte de développement durable. Pour réaliser ce mandat, les expertises scientifiques développées sur le milieu nordique, tant dans les universités québécoises (UQAT, UQAC, Laval, etc.) qu'au Ministère ou dans d'autres organismes, seront mises à contribution.</p> <p>Enfin, un comité MRNF – MDEIE – CIFQ sur les feuillus examine divers aspects entourant la compétitivité des entreprises de transformation des bois feuillus ainsi que les types de traitements sylvicoles qui permettraient à la fois de favoriser la récolte de bois de qualité et d'assurer la réhabilitation de peuplements dégradés et la pérennité de la ressource. Les résultats des travaux de ce comité sont attendus en octobre 2005. Ces travaux pourraient avoir une incidence sur les entreprises de transformation de feuillus de la région.</p>	

Mesure retenue	Source du financement	Aide financière prévue en 2005-2006	REMARQUES	Aide financière prévue en 2006-2007 et 2007-2008
7. Stratégie d'investissement sylvicole	MRNF	À l'étude	<p>Dans la foulée du rapport Coulombe, le MRNF entend soumettre dans les prochains mois, à l'approbation du gouvernement, un projet de stratégie d'investissement sylvicole portant sur divers volets qui ne sont pas pleinement couverts actuellement par les activités d'aménagement forestier et qui devrait toucher la majorité des régions du Québec. Cette stratégie, qui devrait se déployer progressivement au cours des prochaines années, portera principalement sur la remise en production de territoires productifs mal régénérés, la réhabilitation de forêts feuillues dégradées, le plein boisement des territoires faisant l'objet de récolte et la sylviculture intensive sur des sites à fort potentiel.</p> <p>Toutefois, compte tenu de la situation exceptionnelle engendrée par l'ampleur des feux de forêts en 2005, une certaine priorité devra être accordée au cours des prochaines années à la remise en production des territoires incendiés. Il est donc prévu de reboiser certains des sites par la mise en terre de 17 millions de plants dès la prochaine saison, y compris au Saguenay-Lac-Saint-Jean.</p>	
8. Amélioration des connaissances sur les forêts feuillues et mixtes			<p>La région a souhaité un projet d'acquisition de connaissances sur la sapinière à bouleau jaune qui favoriserait l'élaboration de traitements visant la remise en production de cette forêt dite dégradée. Puisqu'il s'agit d'une mesure touchant prioritairement la région de Charlevoix, un soutien financier a été accordé à la région de la Capitale-Nationale. Toutefois, il a été requis que cette dernière considère les préoccupations des municipalités du Bas-Saguenay dans le cadre de ses travaux, d'autant plus qu'il semble exister une réelle synergie entre les utilisateurs fauniques et forestiers des deux régions.</p>	
Total		9 769 000 \$	<p>Ce budget global d'environ 9,8 M\$ accordé par le MRNF à la région inclut 703 000 \$ en nouvelles mesures qui pourront prendre effet dès l'automne 2005. À cette somme viendra par ailleurs s'ajouter l'aide financière qui pourra être versée dans le cadre du PAES (point 2), du PADTPF (point 2) et de la stratégie d'investissement sylvicole (point 7). Cette aide financière pourra également être majorée en fonction de la participation de la région en matière d'expérimentation de la régionalisation (point 1).</p>	

N.B : Les sommes en caractères gras constituent des nouvelles mesures.

AUTRES SOMMES INVESTIES DANS LE SECTEUR FORESTIER DE LA RÉGION :

- Les frais associés aux opérations de la Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean (qui dessert aussi une portion de la région Nord-du-Québec) sont de l'ordre de près de 12 M\$ annuellement.
- La réalisation de travaux sylvicoles en forêt publique pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean représente un investissement annuel de 37,2 M\$.

AUTRES SOMMES INVESTIES À L'ÉCHELLE DU QUÉBEC ET AYANT DES RETOMBÉES DANS LA RÉGION :

- Il est prévu que la production de plants forestiers en 2005-2006 nécessitera, à l'échelle du Québec, un investissement de l'ordre de 44,7 M\$.
- Un montant d'environ 20 M\$ a été investi annuellement au cours des dernières années pour la réalisation de l'inventaire forestier sur l'ensemble du territoire québécois. Environ 1,4 M\$ additionnels seront investis en 2005-2006 pour améliorer les inventaires forestiers et fauniques.
- Au-delà des sommes déjà consacrées par le MRNF pour l'évaluation de la possibilité ligneuse, environ 0,6 M\$ additionnels seront investis en 2005-2006 pour améliorer les méthodologies entourant les calculs.
- Pour assurer la récupération des bois affectés par les feux de 2005, il est estimé qu'un montant d'environ 18 M\$ sera investi par le gouvernement pour supporter les coûts supplémentaires associés à ces opérations. Une part importante de cette récupération a lieu au Saguenay-Lac-Saint-Jean.
- En moyenne, chaque dollar investi par le MRNF dans le cadre du volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF) suscite une contribution additionnelle du milieu d'environ 50 %. Il importe donc que ces sommes investies contribuent au maintien d'emplois en forêt pour atténuer encore davantage les effets de la baisse de possibilité ligneuse.

Date : 13 octobre 2005